



Signataire : Darius Azarpey

Date de dépôt : 29 avril 2024

Question écrite

Extension de l'imposition à la source aux citoyens genevois

Dans le contexte actuel, l'imposition à la source est une mesure fiscale appliquée uniquement aux travailleurs concernés par les directives concernant l'imposition à la source, plus précisément les non-résidents, ou les résidents mineurs ou étrangers. Cette politique vise à simplifier le processus de déclaration fiscale et peut potentiellement bénéficier à une plus large portion de notre population.

Considérant notre savoir-faire actuel en la matière ainsi que l'importance croissante de la flexibilité et de la simplification des obligations fiscales pour tous les citoyens, et face à la complexité des systèmes fiscaux actuels, il devient pertinent de reconsidérer qui peut bénéficier de l'imposition à la source.

A cet égard, je souhaiterais poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Quelle est l'évaluation actuelle de l'administration fiscale sur l'efficacité de l'imposition à la source pour les travailleurs frontaliers en termes de conformité fiscale et de satisfaction des contribuables ?*
- 2. Serait-il possible de mettre en place une imposition à la source pour tous les contribuables du canton de Genève ? Celle-ci pourrait-elle se faire uniquement sur demande explicite du citoyen d'en disposer ?*
- 3. Le cas échéant, quels seraient les défis administratifs et financiers liés à l'extension de l'imposition à la source ?*

4. *Existe-t-il des études ou des analyses comparatives avec d'autres régions ou pays où l'imposition à la source est appliquée plus largement ?*
5. *Quel impact cette extension facultative pourrait-elle avoir sur les recettes fiscales du canton et sur la charge administrative des contribuables, respectivement de l'administration fiscale ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses éclaircissements sur cette question importante pour de nombreux citoyens du canton.